



Nous donnons vie à vos projets

Quel est l'objet de la garantie ?

Garantie préférentielle des prêts bancaires en faveur de l'investissement, de l'exploitation et des crédits-bails des entreprises dont le capital est détenu majoritairement par une ou plusieurs femmes.

Quelles sont les entreprises bénéficiaires ?

Entreprises, personnes physiques ou morales, réunissant les conditions suivantes :

- Entreprises de droit marocain ;
- Détenues majoritairement par une ou plusieurs femmes ;
- Ayant pour objet ou activité la production de biens et/ou de services.

Quels sont les secteurs éligibles ?

Tous les secteurs d'activité à l'exclusion de la promotion immobilière et de la pêche hauturière.

Quels sont les concours garantis ?

Crédits bancaires à court, moyen et long terme et crédits-bails inférieurs ou égaux à 1.000.000 DH.

Quel est la quotité de la garantie ?

80% du crédit en principal.

Quelle est la commission de la garantie ?

Elle est calculée sur le montant du crédit au taux ci-après avec un minimum de 250 DH (HT) par opération :

Maturité sur crédit	Crédits à court terme (≤ 12 mois)	Crédits à moyen et long termes (>12 mois)
Commission (HT)	0,5 % du crédit à l'émission de la garantie et à chaque renouvellement	1,5% flat du montant du crédit

Quel est le délai de traitement des demandes ?

La CCG examine la demande de garantie dans un délai n'excédant pas 48h via un échange électronique des données.

Comment présenter les demandes ?

Par l'intermédiaire de votre banque ou société de leasing.